



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 24 SEPTEMBRE 2019 à 18H30**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre septembre à 18H30.

Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du 19 septembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DRUMÉZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames Isabelle DEVALCKENAERE, Sylvie DUBOIS, Marie-Josèphe DUPREZ, Linda LEFEBVRE, Jacqueline RICHIR. Messieurs Jean-Marc DELERUE, Philippe DRUMÉZ, Gilbert MARTINET, Gérard WITKOWSKI et Etienne WRONA.

Etaient absents : Madame Annelise BERNALICIS. Messieurs David BEAUSSART, Pascal DECAIX et Christophe DOUBLET.

Procurations : Monsieur Pascal DECAIX à Madame DUPREZ Marie-Josèphe

La séance ouverte Monsieur le Maire fait procéder à l'appel des conseillers et constate que le quorum est atteint. Madame Isabelle DEVALCKENAERE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion du 18 juin 2019 a été transmis avec la convocation. Il demande aux membres du Conseil si le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune question ou objection.

**Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune objection et est approuvé à l'unanimité par les membres de l'Assemblée.**

**Détermination du nombre d'adjoints au Maire**

Monsieur le Maire rappelle que, malheureusement, Monsieur Pascal RENSY, premier adjoint, est décédé le 4 juillet 2019. Il ajoute qu'il tient à lui rendre, une fois de plus, hommage et à souligner la passion avec laquelle il a toujours rempli ses missions et honoré ses engagements.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de déterminer s'il y a lieu de pourvoir au remplacement de Monsieur RENSY ou si le nombre d'adjoints au Maire doit être réduit.

Il annonce qu'au vu de l'échéance très proche de la fin du mandat, le bureau propose que le nombre d'adjoints soit fixé à 3 par délibération.

Monsieur le Maire ajoute que cette décision aura pour conséquence de modifier le rang des adjoints qui remontent tous de manière automatique d'un cran.

Il demande à l'Assemblée délibérante si l'un de ses membres souhaite procéder à ce vote à bulletin secret. Aucun membre de l'Assemblée ne souhaite voter à bulletin secret. Un vote à main levée a donc lieu.

Monsieur Jean-Marc DELERUE est contre.

**Après en avoir délibéré, les membres de Conseil municipal décident à l'unanimité moins une voix de fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire.**

### Travaux de construction de la salle multisports

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie en date du 20 septembre 2019. Lors de cette réunion, le maître d'œuvre a procédé à la présentation de son rapport d'analyse des offres.

Monsieur le Maire précise que la CAO a décidé d'attribuer les lots aux entreprises les mieux disantes au regard des critères de jugement décrits dans le règlement de consultation des entreprises à savoir :

Lot concerné	Entreprise retenue	Montant HT de l'offre	Montant TTC de l'offre
N°1 - VRD	EUROVIA	167 663,46 €	201 196,16 €
N° 2 - GROS ŒUVRE ÉTENDU	DUJARDIN CONSTRUCTION	726 961,17 €	872 353,40 €
N°3 - ÉLECTRICITE COURANTS FAIBLES ET FORTS	J. TELEC	48 000,00 €	57 600,00 €
N°4 - PLOMBERIE, SANITAIRE, GAINABLE, VMC	HECFEUILLE	79 945,00 €	95 934,00 €
N°5 - ÉQUIPEMENT SPORTIF	La seule offre remise est inacceptable car elle dépasse les crédits budgétaires alloués au lot. Ce lot est sorti du marché et sera passé en marché de fournitures afin de permettre de mettre les quantités demandées en adéquation avec le budget prévu. Ce lot est donc infructueux.		
N°6 - SOL SPORTIF	ART-DAN	41 992,75 €	50 391,30 €
<b>Total (hors lot n° 5)</b>		<b>1 064 562,38 €</b>	<b>1 277 474,86 €</b>

Monsieur le Maire annonce que la phase de préparation devrait débuter à compter du 7 octobre 2019 pour une durée de un mois. Il ajoute que les travaux commenceront dans le courant de la première quinzaine de novembre 2019 pour une durée (phase de préparation comprise) de 8 mois.

Monsieur le Maire explique aux membres de l'Assemblée délibérante que la dépense liée à la construction de la salle multisports est potentiellement éligible à la participation financière du Département du Pas-de-Calais. Par ailleurs, la demande de DETR a été refusée mais le fond de concours de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys-Romane est supérieur aux attentes initiales. Il est donc nécessaire, dans un premier temps de solliciter, par délibération, le Département pour l'octroi d'une subvention au titre du FARDA et, dans un second temps, de modifier le plan prévisionnel de financement du projet comme suit :

Montant HT estimé des travaux	1 145 000,00 € HT
Montant HT des frais d'études	46 275,00 € HT
Montant HT de l'opération	1 191 275,00 € HT
Subvention du Département (FARDA)	250 000,00 € HT
Fond de concours CABBALR	135 000,00 € HT
Emprunt	500 000,00 € HT
Autofinancement	306 275,00 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal :

- Décident, à l'unanimité, de solliciter le concours financier du Département du Pas-de-Calais au titre du FARDA,
- Approuvent, à l'unanimité, le plan prévisionnel de financement présenté.

Monsieur le Maire explique que lors de l'installation du Conseil municipal en 2014, 4 emprunts étaient en cours et qu'il était nécessaire de faire des économies afin de financer ce projet qui est maintenant réalisable en grande partie par autofinancement.

Monsieur le Maire indique qu'il est également nécessaire de mettre en place une commission chargée du suivi des travaux. Les membres du bureau proposent qu'elle soit composée de 3 membres qui seront chargés de participer aux réunions de chantier et qui constitueront les interlocuteurs privilégiés du maître d'œuvre missionné pour le suivi et la coordination des travaux.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures.

Madame Isabelle DEVALCKENAERE, Messieurs Jean-Marc DELERUE, Gilbert MARTINET et Gérard WITKOWSKI se portent volontaires.

Monsieur Gilbert MARTINET indique qu'il retire sa candidature au profit de Madame DEVALCKENAERE afin qu'un regard féminin puisse être porté sur le projet.

La commission chargée du suivi des travaux de construction de la salle multisports est donc composée de :

- Madame Isabelle DEVALCKENAERE,
- Monsieur Jean-Marc DELERUE,
- Monsieur Gérard WITKOWSKI.

Monsieur Jean-Marc DELERUE demande ce qu'il adviendra du rôle des membres de cette commission en cas de changement de municipalité en mars 2020. Monsieur le Maire indique qu'il est possible au Conseil municipal, s'il le souhaite, de confier cette mission à une personne qui ne fait pas partie du Conseil municipal.

Monsieur DELERUE ajoute, qu'en tant que membre du Conseil, mais aussi en tant que citoyen, il accorde un grand intérêt à ce projet.

#### Décisions budgétaires modificatives

Monsieur le Maire explique qu'au vu des fortes chaleurs subies cet été, il paraît indispensable d'équiper les fenêtres de la garderie de film solaire afin de réduire l'éblouissement, permettre la réflexion de la lumière et surtout rejeter l'énergie solaire.

Il ajoute qu'il a fallu, cet été, acheter en urgence de gros ventilateurs qui avaient été dans un premier temps placés dans les classes puis en garderie et dans les locaux utilisés par l'accueil de loisirs.

Les membres du bureau proposent donc la décision budgétaire modificative suivante :

<b>Budget principal « commune »</b>		
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Opération</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>
10005 Travaux de voirie	2152 : Installations de voirie	- 3 500,00 €
21 Maison des enfants	2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	3 500,00 €

Monsieur le Maire annonce qu'il est également nécessaire de procéder à une décision budgétaire modificative concernant le budget « estaminet » afin de procéder à une régularisation comptable. Il propose la décision budgétaire modificative suivante :

- Modification de la délibération d'affectation du résultat, au compte 1068 (affectation complémentaire en réserves) 0,99 € de recette supplémentaire.
- Décision budgétaire modificative en section d'investissement, au chapitre 10, article 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) 0,99 € en dépenses.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité les décisions modificatives budgétaires proposées.

## **Rétrocession des voiries, réseaux et espaces publics du lotissement boulevard Louis Lesage et dénomination de la voirie**

Suite à la construction du lotissement situé boulevard Louis Lesage, il convient d'autoriser la rétrocession des voiries, réseaux et espaces publics après réception et constat de la conformité des travaux.

Il ajoute qu'il est également nécessaire de dénommer la voirie de desserte.

Monsieur le Maire explique que seul le lot n°1 n'est pas vendu sur les 14 parcelles qui composent ce lotissement. Il ajoute que ces travaux ont pris emprise sur le chemin qui mène au cimetière anglais dénommé « Ida » qui sera, à l'occasion de ces travaux, revêtu d'enrobé (en lieu et place du schiste qu'il fallait régulièrement combler).

Monsieur le Maire indique que lors de la réunion de bureau les noms de Pascal RENSY et de Jacques RENUY ont été envisagés puisque ces adjoints ont énormément œuvré pour la commune, cependant afin d'éviter aux riverains actuels d'avoir à changer d'adresse, les membres du bureau proposent finalement de dénommer la rue « Impasse Ida ».

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal :**

- **Approuvent, à l'unanimité, la rétrocession des voiries, réseaux et espaces publics du lotissement en cours de construction à proximité immédiate du Boulevard Louis Lesage après réception et constat de conformité des travaux,**
- **Décident, à l'unanimité, de dénommer la voirie de desserte « Impasse Ida ».**

Monsieur Jean-Marc DELERUE fait part à l'Assemblée de la problématique d'écoulement des eaux pluviales du commerce situé à proximité du Chemin Ida qui risque d'endommager prématurément les futurs enrobés.

Monsieur le Maire indique qu'il fera part de cette particularité aux constructeurs qui réalisent les travaux sur place.

## **Approbation de la subvention du Département du Pas-de-Calais concernant la reconstruction de l'Observatoire du Marais**

Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée qu'afin de finaliser la demande de paiement du solde de la participation financière du Département du Pas-de-Calais dans le cadre des travaux de reconstruction de l'observatoire du marais, il convient de délibérer afin d'accepter la subvention de 25% du montant des travaux, soit 8 256,00 €.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, la subvention du Département du Pas-de-Calais d'un montant de 8 256 € dans le cadre de la reconstruction de l'observatoire du marais.**

## **Remboursement des centres de loisirs et colonies de vacances en cas de maladie de l'enfant**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal qu'afin de pouvoir procéder au remboursement des familles qui auraient inscrits leur(s) enfant(s) aux centres de loisirs ou colonies de vacances organisés par la municipalité, il convient de prendre une délibération autorisant le remboursement des frais avancés en cas de maladie de l'enfant et sur présentation d'un certificat médical.

Madame LEFEBVRE demande si le remboursement intervient dès le 1<sup>er</sup> jour d'absence.

Monsieur le Maire répond que les remboursements seront en rapport avec les dates du certificat médical fourni.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le remboursement des frais engagés par les familles concernant les inscriptions aux centres de loisirs et colonies de vacances en cas de maladie de l'enfant, sur présentation d'un certificat médical.**

### **Rapport annuel d'activité de la CABBALR, année 2018**

Monsieur le Maire annonce que, comme chaque année, il convient d'approuver le rapport d'activité annuel de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys-Romane.

Le rapport pour l'année 2018 a été transmis aux membres du Conseil avec la convocation pour étude préalable.

Monsieur le Maire rappelle que la CABBALR compte 100 communes et environ 280 000 habitants. Son territoire s'étend sur 647 km<sup>2</sup>. Elle est composée de 2 villes-centres (Béthune et Bruay-La-Buissière) et de 62 communes de moins de 2 000 habitants. 154 délégués communautaires représentent les communes membres aux instances de la Communauté d'Agglomération.

Il invite les membres de l'Assemblée à prendre connaissance des graphiques permettant d'appréhender la répartition des dépenses et des recettes de l'EPCI.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le rapport annuel d'activité de la CABBALR pour l'exercice 2018.**

### **Rapport d'activité annuel du SIZIAF, exercice 2018**

Monsieur le Maire indique qu'il convient également d'approuver le rapport d'activité du SIZIAF (Syndicat Mixte des Industries Artois-Flandres) pour l'année 2018.

Il rappelle que le SIZIAF compte 49 délégués représentant ses communes membres. Il est situé à la fois sur le territoire de la CABBALR et sur le territoire de la CALL (Communauté d'Agglomération Lens-Liévin). Ce syndicat a pour unique vocation l'aménagement du parc des industries Artois-Flandres. 76 entreprises occupent le parc générant 4 679 emplois en 2018.

Le compte administratif 2018 montre des dépenses de fonctionnement de 14 974 701 € contre 16 235 428 € de recettes, soit un excédent de 1 260 727 €. Concernant l'investissement, 5 051 407 € ont été dépensés contre 9 677 333 € de recettes, soit un excédent en section d'investissement de 4 677 333 €.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le rapport annuel d'activité du SIZIAF pour l'exercice 2018.**

### **Rapport sur le prix de l'eau et la qualité des services, exercice 2018**

Monsieur le Maire annonce qu'il est aussi nécessaire d'approuver le rapport d'activité du SIADEBP pour l'année 2018. Il demande à Madame Emilie TIRACHE, secrétaire de mairie et également DGS du SIADEBP à mi-temps de présenter le rapport d'activité.

Madame TIRACHE, après présentation du rapport rappelle à l'Assemblée que l'inauguration des nouveaux services techniques aura lieu le vendredi 27 septembre à 11H et que l'ensemble du Conseil y est convié.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité des services pour l'exercice 2018.**

### **Indemnité au comptable**

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux qui établit que les comptables publics sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et aux établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire.

Il explique que ces prestations ont un caractère facultatif et donnent donc lieu au versement, par la collectivité, d'une indemnité dite "indemnité de conseil".

Il indique que l'attribution de l'indemnité de conseil fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal qui fixe son taux et que les membres du bureau proposent que 100 % de l'indemnité de conseil soit allouée au comptable public de DOUVRIN, soit une indemnité brute d'un montant de 427,33 € (386,63 € une fois la CSG, la RDS et la solidarité déduites).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer 100% de l'indemnité de conseil au comptable public de DOUVRIN.

#### Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient à l'organe délibérant de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents promouvables le nombre maximum d'agents pouvant être promus.

Le loi ne prévoyant pas de ratio plancher ou plafond, ce taux doit donc être fixé entre 0% et 100%.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade.

Les membres du bureau proposent de fixer ce taux à 100% pour l'ensemble des grades.

A savoir :

Filière	Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio en %
<b>Administrative</b>	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100
	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100
<b>Animation</b>	Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100
	Animateur	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100
<b>Technique</b>	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Agent de maîtrise	100
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100
<b>Médico-sociale</b>	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	100

Monsieur Jean-Marc DELERUE demande à Monsieur le Maire des explications concernant les avancements de grade.

Monsieur le Maire explique que ces avancements sont possibles uniquement pour les fonctionnaires territoriaux remplissant des conditions d'ancienneté et seulement si les missions confiées à l'agent sont en rapport avec le cadre d'emploi et le grade d'avancement. Il explique que plusieurs agents qui pouvaient potentiellement bénéficier d'un avancement de grade depuis plusieurs années sont concernés et qu'il s'agit là surtout d'une régularisation administrative.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les taux de promotion énumérés.

### Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de la gestion des emplois et des compétences, et afin de permettre aux agents remplissant les conditions d'avancement et dont les missions correspondent aux missions dévolues aux grades d'avancement, il convient de modifier le tableau des effectifs pour permettre l'avancement de grade d'agents promouvables.

Ainsi il est proposé les modifications suivantes :

Ancien poste	Nouveau poste	Date d'effet
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/10/2019
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/10/2019
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/10/2019
Rédacteur (à temps non complet)	Rédacteur (à temps plein)	15/12/2019

### Informations diverses :

#### TRAVAUX

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'avancement du dossier de réaménagement des services administratifs de la mairie. Plusieurs entreprises ont été contactées afin de chiffrer le coût des travaux d'aménagements de cloisons et d'électricité. L'ameublement a d'ores et déjà été commandé (dont une partie en mobilier d'occasion). Le SIVOM de l'Artois sera sollicité pour la mise à disposition d'un peintre et les services techniques de la commune réaliseront en régie les travaux de démontage, de remplacement des dalles de plafond et aideront à la mise en peinture. L'opération est estimée à environ 15 000 €.
- Monsieur le Maire annonce que la commande du matériel nécessaire à l'équipement de l'éclairage public du Boulevard Louis Lesage de LED a été passée. Le délai de livraison est au minimum de 8 semaines. En parallèle, Monsieur le Président du SIVOM de l'Artois a été sollicité afin que ses équipes techniques se chargent de la pose des nouveaux équipements comme ce fut le cas l'an dernier dans la rue du marais.
- Monsieur le Maire explique qu'une entreprise a été contactée pour installer deux chicanes dans la rue Basse Boulogne afin de casser la vitesse des automobilistes. Il est également prévu de classer la rue en zone 30, un arrêté du Maire sera établi dans ce sens. La zone 30 ainsi que des places de parking seront matérialisées par un marquage au sol. Les travaux seront réalisés avant la fin de l'année.
- Les travaux de réfection de voirie de la rue du Bois sont annulés. En effet, suite à l'annonce de la CABBALR de construire la piscine à CAMBRIN, il serait peu judicieux de remettre en état une route qui sera prochainement empruntée par des engins de chantier.  
Monsieur le Maire profite de l'occasion pour informer les membres du Conseil de l'avancement du dossier de construction d'une piscine.  
Un des directeurs de la Communauté d'Agglomération est venu en mairie afin d'obtenir l'appui de Monsieur le Maire pour favoriser les échanges avec les propriétaires des terrains dont la CABBALR doit faire l'acquisition afin de réaliser une entrée et une sortie distinctes. Ces acquisitions visent également à permettre que la piscine soit visible depuis la RD941.  
Monsieur le Maire rappelle que l'investissement pour la construction de la piscine (entre 7 et 10 millions d'euros) revient intégralement à la CABBALR et que les charges de fonctionnement seront prises en charge à 50% par le Communauté d'Agglomération. Les autres 50% seront partagés entre chaque commune bénéficiaire directe de la piscine.

Il ajoute que l'appel à projet sera lancé dans les 6 mois à venir et que les appels d'offres de travaux suivront. La construction devrait durer environ 18 mois. La piscine devrait donc être fonctionnelle d'ici 2 ans et demi. Il s'agit d'une piscine d'apprentissage.

Il rappelle qu'actuellement les entrées et les frais de transport de la piscine scolaire sont remboursés par la CABBALR.

Monsieur le Maire ajoute que la Directrice de l'école communale l'a interpellé sur le fait que si l'école ne comptait pas suffisamment d'accompagnants titulaires de l'agrément nécessaire, les sorties à la piscine devront malheureusement être annulées et le créneau horaire réservé à CAMBRIN sera perdu.

### EFFECTIFS

- Monsieur le Maire annonce qu'un agent supplémentaire a été recruté en contrat à durée déterminée (12,5 heures/semaine) afin d'apporter un soutien pour l'entretien des classes palliant ainsi aux arrêts maladie de plusieurs agents.

### PROJETS

- Monsieur le Maire explique que les membres du bureau souhaiteraient que soit mise en place une application dénommée « Ma ville connectée ». Il s'agit d'une application permettant de signaler à la population l'ensemble des informations importantes et parfois urgentes concernant la commune (comme les coupures d'électricité ou encore les rapports de police qui font état de mises en garde particulières...). Cette application peut récupérer l'ensemble des informations portées sur le site internet ou Facebook de la commune. Elle permet également aux administrés de faire des signalements. Il est aussi possible, par le biais de l'application, de réaliser des sondages auprès de la population pour une gestion participative des affaires communales. Monsieur le Maire encourage les membres de l'Assemblée à télécharger cette application pour une autre commune (Bruay ou La Couture par exemple), afin que chacun d'entre eux puisse se prononcer sur le bien-fondé d'une éventuelle mise en place de cette application à CAMBRIN.

Monsieur le Maire demande si les membres de l'Assemblée souhaitent aborder des sujets particuliers. Monsieur Etienne WRONA rappelle la vitesse excessive des automobilistes dans le village, notamment à l'entrée de la commune en venant de Noyelles-les-Vermelles et à la sortie de la rue Foutreyn à proximité immédiate d'un passage réservé aux piétons près de l'école. Il ajoute que le rond-point de l'entrée de la commune n'est pas assez courbé et qu'il faudrait peut-être y disposer des plots qui obligerait les voitures à ralentir.

Monsieur le Maire indique que des entreprises, spécialisées dans le marquage au sol et la signalisation, seront interrogées pour obtenir des propositions d'aménagements adaptés. Il informe également l'Assemblée qu'un projet de constructions dans la rue Foutreyn rendra nécessaire la démolition du grand mur et qu'une fois ces travaux achevés il serait judicieux de faire tracer des places de stationnement avec plots pour contraindre les automobilistes à ralentir.

Monsieur Gilbert MARTINET annonce que le Comité des Fêtes a fait un don de 250 € au service animation pour que des jeux et du matériel d'activités manuelles puissent être achetés aux enfants.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Gilbert MARTINET pour son importante implication au sein du Comité des Fêtes. Il rappelle que la Bourse « Militaria » a remporté un franc succès avec environ 300 entrées sur le week-end et le félicite pour le choix des exposants venant pour certains de très loin.

Il rappelle que la sortie à DINANT a été très appréciée par les participants.

Monsieur MARTINET explique que ces manifestations permettent de faire connaître CAMBRIN et également de faire sortir les cambrinois.



Madame DEVALCKENAERE annonce qu'un système de recyclage sera prochainement mis en place au cimetière. Des casiers, destinés à l'apport volontaire, permettront aux usagers de déposer les jardinières. Un tri pourra alors être effectué pour récupérer les plantes qui pourront l'être et le terreau. Cette action, « anti gaspi », permettra de limiter les déchets verts.

Madame DEVALCKENAERE annonce que l'école souhaiterait un poulailler.

Madame DUPREZ demande qui va s'occuper des poules pendant les vacances scolaires. Madame DEVALCKENAERE annonce que cette question sera posée à Madame la Directrice.

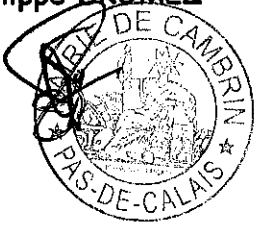
Monsieur WRONA demande s'il pourrait être envisagé de mettre en place le paiement par virement bancaire sur Mypériscool. Monsieur le Maire répond que la question sera posée.

Monsieur WRONA propose également que le service périscolaire et l'école puissent se mettre en rapport pour éviter aux parents d'avoir à produire plusieurs fois les mêmes documents.

Monsieur le Maire annonce qu'il va se renseigner mais qu'il s'agit de deux entités bien distinctes.

Plus de question. La séance est levée à 20h42.

Le Maire,  
Philippe DRUMEZ



La secrétaire de séance,  
Isabelle DEVALCKENAERE